



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA
RESTAURATION DU QUAI DES MARTYRS**

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.022

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION
DU QUAI DES MARTYRS**

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative aux études de maîtrise d'œuvre de restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint-Caradec. Puis, le 17 décembre 2015, compte tenu des premiers éléments financiers, il a été décidé de suspendre le projet initial. Il a été proposé de lancer des études pour une solution alternative et donc de reporter les crédits de paiement initialement prévus. Cette étude ne portant désormais que sur le seul Quai des Martyrs.

Par délibérations successives, ont été intégrés les éléments financiers relatifs aux travaux et au calendrier. Pour tenir compte du calendrier pour obtenir les autorisations, de consultation et de réalisation des travaux il est proposé au conseil municipal de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

	Création AP 18/12/2015	Modification 17/12/2015	Modification 26/01/2017	Modification 29/03/2018	Modification 22/11/18	Modification 28/02/2019	Total
AP	200 000			1 540 000	180 000		1 920 000
CP							
2015	50 000	-50 000					
2016	80 000	-50 000	-30 000				
2017	70 000	-20 000	+30 000				80 000
2018		120 000		-55 000	+ 20 000		85 000
2019				1 595 000	-90 000	-700 000	805 000
2020					+250 000	700 000	950 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu les délibérations en date du 18 décembre 2015, 17 décembre 2015, 26 janvier 2017, 29 mars 2018, 22 novembre 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADOpte** la modification des crédits de paiement comme proposée ci-dessus.

Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902022-DE

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU